



Contrat d'engagement solidaire 2024

TerraLuna – Oeufs
certifié Nature et Progrès

AMAP'tite Montagne
amaptitemontagne@gmail.com

Il est convenu entre :

Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Mail :
Portable :

*ci-après dénommé-e **consommateur-riche***

d'une part, et :

Nom / Prénom : SEBBAN Ophelie et GROS Louka
Producteur-riche de : Oeufs
N° d'immatriculation SIRET : 82745782100029.
Adresse : 4 rue du plan pernet. Néglia
Code postal : 39240 Ville : Arinthod
Mail: opheliesebban@gmail.com / Tel: 06 25 05 22 74

*ci-après dénommé-e **producteur-riche***

d'autre part,

Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2024, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir TerraLuna
- Fournir au-à la consommateur-riche des œufs frais, certifiés Nature et Progrès, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 17/04/2024. au 09/10/2024 (soit 6 mois et 26 livraisons).

Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : 1x par semaine **ou** 1x par quinzaine. Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à passer au moins 22 ou 9 commandes (en fonction du panier choisi) par période de 6 mois.

Article 5 : Contenu et prix du panier

5.1 Contenu et prix du panier

- Cochez la formule choisie :

Nbre de paniers	Type de panier	Montant du panier	Montant	Formule choisie
26	6 œufs / semaine	2,6 €	67,6 €	
26	12 œufs / semaine	5,2 €	135,2 €	
13	6 œufs / quinzaine	2,6 €	33,8 €	
13	12 œufs / quinzaine	5,2 €	67,6 €	

5.2 Modalité de paiement

Le-a consommateur-ric(e) émettra un chèque, à l'ordre de "Terra Luna", à remettre au-à la référent-e.

- Cochez la modalité choisie : 2 modalités de € 1 modalité de €

5.3 Annexes

Pas d'annexe car un seul produit.

Article 6 : Les absences

6.1 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 8 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

6.2 Options : Absences prévues

Durant la durée d'engagement, le-la consommateur-ric(e) peut s'abstenir de **4** paniers au total. Soit les absences sont déjà prévues sur ce formulaire, soit le-la consommateur-ric(e) peut avertir le référent au minimum 8 jours avant la livraison.

Si ces absences sont déjà connues, merci de préciser les dates :

1) / /24 2) / /24 3) / /24 4) / /24

En fonction des décoches utilisées par le a consommateur-ric(e), le producteur s'engage à rembourser le montant dû par chèque au terme de la période du contrat.

Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le

Le-la consommateur-ric(e)
(Nom, Prénom, Signature)

Le-la producteur-ric(e)
Ophélie Sebban et Louka Gros